



ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil des commissaires de
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
112, rue du Sud
Cowansville (Québec) J2K 2X2

Téléphone : 450 263-2010
Télécopieur : 450 263-9511
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs portant la signature électronique 2115744364 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018 et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives présentés aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

Les informations présentées aux pages 300 à 510 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Cowansville
Le 12 octobre 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A108684

TRAFICS 2017-2018

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission scolaire Val-des-Cerfs pour l'exercice clos le 30 juin 2018 portant la signature électronique 2115744364 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de la Commission scolaire Val-des-Cerfs, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu : Granby

Date : 12 octobre 2018

État de la situation financière

au 30 juin 2018

	A	B	C	D	
	2018	2017	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	29 065,77	415 806,76	-386 740,99	-93%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	22 530 507,48	19 525 943,86	3 004 563,62	15%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	40 000,00	545 761,50	-505 761,50	-93%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	29 223 810,20	31 110 044,52	-1 886 234,32	-6%
01300	Taxe scolaire à recevoir	1 971 214,64	1 817 813,73	153 400,91	8%
01500	Débiteurs (page 23)	2 028 956,11	2 367 519,70	-338 563,59	-14%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	55 823 554,20	55 782 890,07	40 664,13	0%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	5 127 925,60	7 400 000,00	-2 272 074,40	-31%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	22 195 986,47	24 055 111,73	-1 859 125,26	-8%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	2 370 623,61	2 173 753,11	196 870,50	9%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	1 180 772,92	556 475,50	624 297,42	112%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	9 984 332,41	9 825 434,83	158 897,58	2%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	140 557 763,40	136 421 120,10	4 136 643,30	3%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	3 326 714,00	3 326 714,00	0,00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	4 871 878,72	1 694 650,37	3 177 228,35	187%
00010	TOTAL DES PASSIFS	189 615 997,13	185 453 259,64	4 162 737,49	2%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-133 792 442,93	-129 670 369,57	-4 122 073,36	3%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	130 991 143,20	129 438 581,75	1 552 561,45	1%
01970	Stocks de fournitures	92 929,00	86 896,00	6 033,00	7%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	352 770,11	440 386,84	-87 616,73	-20%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	131 436 842,31	129 965 864,59	1 470 977,72	1%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	-2 355 600,62	295 495,02	-2 651 095,64	-897%

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B	C	D	E	
	Budget 2018	Résultats réels 2018	Résultats réels 2017	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	137 623 838	139 463 178,55	133 348 890,60	6 114 287,95	5%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	921 604	866 987,64	911 586,79	-44 599,15	-5%
00040	Taxe scolaire (page 53)	39 361 327	39 733 739,10	37 772 602,04	1 961 137,06	5%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	360 760	380 998,81	302 124,19	78 874,62	26%
980	Ventes de biens et services (page 55)	10 641 324	11 826 982,08	11 347 808,66	479 173,42	4%
00060	Revenus divers (page 56)	1 880 323	2 708 409,17	2 373 923,08	334 486,09	14%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	110 000	164 084,64	114 211,61	49 873,03	44%
00000	Total des revenus	190 899 176	195 144 379,99	186 171 146,97	8 973 233,02	5%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	96 394 366	98 313 744,25	94 222 174,75	4 091 569,50	4%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	43 878 146	45 091 600,78	40 900 935,12	4 190 665,66	10%
30000	Services d'appoint (page 83)	19 118 918	19 612 178,46	18 568 469,01	1 043 709,45	6%
50000	Activités administratives (page 84)	8 113 247	7 988 866,53	7 374 631,16	614 235,37	8%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	18 892 314	19 110 673,94	18 245 283,10	865 390,84	5%
70000	Activités connexes (page 86)	4 252 185	7 482 090,95	4 762 223,55	2 719 867,40	57%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	250 000	158 897,58	-193 984,75	352 882,33	-182%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	37 423,14	-180 790,00	218 213,14	-121%
00100	Total des charges	190 899 176	197 795 475,63	183 698 941,94	14 096 533,69	8%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0	-2 651 095,64	2 472 205,03	-5 123 300,67	-207%

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B
	2018	2017
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	295 495,02	-2 176 710,01
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030 Solde redressé	295 495,02	-2 176 710,01
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-2 651 095,64	2 472 205,03
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-2 355 600,62	295 495,02

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2018

	A Budget 2018	B Résultats réels 2018	C Résultats réels 2017
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0	-129 670 369,57	-129 192 373,67
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	0,00
00000 SOLDE REDRESSÉ	0	-129 670 369,57	-129 192 373,67
00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	0	-2 651 095,64	2 472 205,03
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-9 040 274	-9 415 466,54	-10 552 536,55
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	7 720 394	7 812 171,95	7 615 077,17
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	37 423,14	-180 790,00
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	13 310,00	180 790,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0,00	0,00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-1 319 880	-1 552 561,45	-2 937 459,38
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	81 583,73	-12 741,55
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-1 319 880	-4 122 073,36	-477 995,90
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-1 319 880	-133 792 442,93	-129 670 369,57

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2018

	A 2018	B 2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-2 651 095,64	2 472 205,03
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	121 479,69	117 550,35
00030 Provisions liées aux placements	0,00	0,00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	158 897,58	-193 984,75
00050 Stocks et charges payées d'avance	81 583,73	-12 741,55
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-164 084,64	-114 211,61
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	117 070,80	109 333,00
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	7 812 171,95	7 615 077,17
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	37 423,14	-180 790,00
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	1 890 203,05	1 053 234,13
00120 Autres éléments hors trésorerie	0,00	0,00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0,00	0,00
00122 Réserve au Ministère	0,00	0,00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	7 403 649,66	10 865 671,77
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-9 551 198,75	-10 123 465,41
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	13 310,00	180 790,00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-9 537 888,75	-9 942 675,41
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	14 738 572,50	20 608 924,70
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-10 719 000,00	-14 535 000,00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-2 272 074,40	-6 800 000,00
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1 747 498,10	-726 075,30
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-386 740,99	196 921,06
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	415 806,76	218 885,70
90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	29 065,77	415 806,76

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

1 - STATUTS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux charges.

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est imputée aux charges.

Dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2018. La commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à un exercice subséquent lorsque la commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que la commission scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, la commission scolaire a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, « Information relative aux apparentés »;
- SP 3210, « Actifs »;
- SP 3320, « Actifs éventuels »;
- SP 3380, « Droits contractuels »;
- SP 3420, « Opérations interentités ».

Apparentés et opérations interentités

Le chapitre SP 2200, « Information relative aux apparentés », définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparement : la relation d'apparement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la commission scolaire, tels que le directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces personnes;
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : la norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées;
 - elles ont (ou pourraient avoir, dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Apparentés et opérations interentités (suite)

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le chapitre SP 3420, « Opérations interentités », établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Actifs, actifs éventuels et droits contractuels

Le chapitre SP 3210, « Actifs », fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320, « Actifs éventuels », définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380, « Droits contractuels », définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et doivent comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 364 572	3 024 555
Intérêts reçus au cours de l'exercice	377 126	390 251

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisée est de 52 846 534 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (3,45 %; 2,7 % au 30 juin 2017) et est garanti par le MEES. L'acceptation bancaire, échéant le 4 juillet 2018, portent intérêt au taux de 1,81 % (1,11% au 30 juin 2017) et est garantie par le MEES.

6 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

7 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention sont garanties par le MEES et sont constituées de billets Financement Québec et Fonds de financement remboursables par versements annuels plus les intérêts à des taux variant entre 1,042 % et 3,1368 % (entre 0,935 % et 3,1368 % au 30 juin 2017) et échéant entre décembre 2018 et décembre 2027. Le solde des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2018 est de 141 145 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 587 237 \$ pour un montant net de 140 557 763 \$ (137 029 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 607 880 \$ pour un montant net de 136 421 120 \$ au 30 juin 2017).

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	24 685 000
2020	26 012 000
2021	5 015 000
2022	5 015 000
2023	5 015 000

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur d'un montant de 2 266 221 \$ (3 368 070 \$ au 30 juin 2017), soit 294 461 \$ pour des bâtiments (2 524 359 \$ au 30 juin 2017), 133 \$ pour des aménagements (28 017 \$ au 30 juin 2017) et 1 971 627 \$ pour des améliorations et transformations majeures (815 694 \$ au 30 juin 2017). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

9 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

10 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La commission scolaire est liée par des contrats de transport scolaire échéant en 2022, représentant des engagements de 43 250 657 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 10 493 637 \$ en 2019, 10 703 509 \$ en 2020, 10 917 580 \$ en 2021 et de 11 135 931 \$ en 2022.
- La commission scolaire est liée par des contrats d'entretien ménager, déneigement, ordures, coupe de gazon, etc. échéant à différentes dates jusqu'en 2022, représentant des engagements de 4 416 127 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 2 443 276 \$ en 2019, 1 410 720 \$ en 2020, 554 199 \$ en 2021 et de 7 932 \$ en 2022.
- La commission scolaire a signé des contrats de construction, de rénovation d'écoles et d'aménagements de terrain représentant des engagements de 6 216 586 \$ pour l'exercice 2019 qui seront financés par le MEES et par des contributions de tiers.
- La commission scolaire s'est engagée à verser un montant de 1 006 642 \$ pour des ajustements au transport scolaire liés à l'environnement échéant à différentes dates jusqu'en 2029. Les versements pour les cinq prochains exercices seront de 184 666 \$ en 2019, 173 572 \$ en 2020, 157 986 \$ en 2021, 130 535 \$ en 2022 et de 90 199 \$ en 2023.
- Conformément aux différentes conventions collectives, la commission scolaire s'est engagée à fournir des activités de perfectionnement ainsi que des services découlant de certaines mesures des règles budgétaires 2017-2018 représentant un montant de 572 727 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- La commission scolaire s'est engagée à contribuer pour un montant de 334 672 \$ pour la réalisation d'un projet de construction et l'utilisation d'un terrain synthétique de soccer avec la Ville de Bromont et le Club de Soccer Bromont Inc. Les versements pour les quatre prochains exercices seront de 83 668 \$ par année.

11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.